



Publié le 19 avril 2018

Formation libraires 2018 : Actions collectives SLF

Le Syndicat de la librairie française propose de nombreuses formations professionnelles en "actions collectives" en 2018. Elles sont prises en charge à 100 % pour les salariés.

Dans le cadre des actions collectives 2018, le Syndicat de la librairie française initie des formations prises en charge à 100 % pour les salariés.

Programme 2018

- Optimiser son activité et sa rentabilité par la fidélisation de ses clients : 28-29 mai, Metz
- Développer son potentiel de vente de Livres d'art : 30-31 mai, Marseille
- Développer son rayon « Bande Dessinée » : 4-5 juin, Lyon. Plus d'informations dans l'article [Bande dessinée : formation libraires 2018](#)
- Développer son rayon « Bande Dessinée » : 17-18 septembre, Angoulême
- Développer son rayon « Pratique » : 2-3 oct, Paris
- Développer son rayon « Jeunesse » : 8-9 oct, Paris
- Développer son potentiel de vente de Livres d'art : 8-9 nov, Paris
- Développer son rayon « Sciences Humaines et Sociales » : 26-27 nov, Montreuil, INFL

Principe des actions collectives :

- Le coût pédagogique est pris en charge à 100 % par l'AGEFOS PME.
- Remboursement des trains : plafond 150 €
- Remboursement de l'hébergement : 80 € à Paris ; 75 € en Province
- Remboursement du repas : 19 €/repas
- Remboursement du salaire du stagiaire : 20 € / heure (salaire chargé)

Pour bénéficier de ces formations, il faut :

- Être salarié d'une librairie dont le code NAF est le 4761Z
- Ouvert sur le territoire national

Il n'y a aucune démarche administrative à faire auprès de l'AGEFOS PME, ou de l'AGEFICE, tout est géré à l'INFL. Pour vous inscrire, contactez Nourfel Allouche :

Mail : nallouche@infl.fr

Tél. : 01 41 72 79 77

Dernière édition : 21 nov. 2024 à 13:40

<https://auvergnepes-livre-lecture.org/articles/formation-libraires-2018-actions-collectives-slf>